

Article 2 de l'arrêté du 16 décembre 1988 fixant les modalités pratiques de mise en oeuvre des mesures de protection contre les effets thermiques en service normal et en cas de surintensités

Date de mise à jour : 12 Juillet 2023

Notre analyse

Cet article renvoie vers différents chapitres et sections des normes NF C 13-100 (relative aux règles de sécurité relatives aux installations des postes de livraison établis à l'intérieur d'un bâtiment et alimentés par un réseau de distribution publique à haute tension) et NF C 13-200 (relative aux règles de sécurité relatives aux installations électriques à haute tension) pour les modalités pratiques d'application des mesures de protection contre les effets thermiques en service normal et en cas de surintensités, des installations du domaine H.T.A.

Pour information ces deux normes ne sont pas d'application obligatoire.

Article 2 de l'arrêté du 16 décembre 1988 fixant les modalités pratiques de mise en oeuvre des mesures de protection contre les effets thermiques en service normal et en cas de surintensités

Pour les installations du domaine H.T.A. entrant dans les domaines d'application des normes NF C 13-100 fixant les règles de sécurité relatives aux installations des postes de livraison établis à l'intérieur d'un bâtiment et alimentés par un réseau de distribution publique à haute tension, norme homologuée par l'arrêté du 2 mai 1983, ou NF C 13-200 fixant les règles de sécurité relatives aux installations électriques à haute tension, norme homologuée le 20 mars 1987, les modalités pratiques d'application des différentes mesures de protection contre les effets thermiques en service normal et en cas de surintensités faisant l'objet de l'article 41 du décret susvisé doivent répondre, suivant les cas, aux dispositions :

- ou des chapitres 42 et 43 de la norme NF C 13-100 ;

- ou des chapitres 42, 43 et des sections 523 et 526 de la norme NF C 13-200.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



La prévention du risque électrique, INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Gérer les matériaux et les matériels utilisés par l'électricien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Gérer les matériaux et les matériels utilisés par l'électricien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Faut-il équiper tous les coffrets de comptage de chantier de DDR haute sensibilité ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)